



FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation est au cœur de l'actualité. Ainsi, avec l'ensemble des nouvelles dispositions et obligations, l'année 2010 doit nous permettre de continuer à œuvrer dans le même sens avec de nouveaux séminaires pour motiver nos équipes et développer nos cabinets. En effet, pour maintenir un certain niveau de compétence, chaque membre de l'Ordre doit consacrer au minimum 40 heures par an à se former.

Le DCG en alternance

S'agissant du contrat de professionnalisation, nous améliorons chaque année son organisation et depuis septembre 2007, nous sommes entrés dans le nouveau cursus DCG.

Le stage d'expertise comptable

Le nouveau dispositif E-learning est opérationnel dans notre Conseil régional pour accueillir les experts-comptables dans le cadre de la réforme des journées de formation. L'utilisation par le stagiaire de ce nouveau dispositif est obligatoire.